

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 12 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER

Date de convocation : 29/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme GOUGEON, qui a donné pouvoir à Mme MASSART.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M. GARNIER, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} LOCHOU-REGNARD, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à Mme QUEMENER.
M. LE FUR, qui a donné pouvoir à Mme SIMONESSA à partir de 21h54.

Était absent :

M. BABOU.
M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

Secrétaire de séance :

M. CHAIZE



18/04 – 06 décembre 2022

Projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES) de la médiathèque de Pacé – 2022/2026 - Approbation

Le rapporteur,

- rappelle que la médiathèque est un bâtiment municipal qui a été créé en 1992 et agrandi en 2005. Premier équipement culturel de la commune, elle s'adresse à tous les Pacéens et leur offre un lieu d'échange et de rencontre au cœur de la ville, dans un environnement particulièrement agréable.

A ce jour, la problématique de ce bâtiment est double. Tout d'abord fonctionnelle, car malgré les aménagements des locaux réalisés au fil du temps elle ne répond plus au besoin de fonctionnement du service, parce que la surface rapportée au nombre d'habitants de la commune n'est plus référencée par la DRAC pour le subventionnement et aussi parce que la médiathèque du 21ème siècle offre des services différents de celle du 20ème siècle.

La problématique est ensuite technique. Tout d'abord elle doit subir des travaux importants de mise en conformité dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments, ensuite parce qu'elle n'est pas performante au niveau énergétique et enfin parce que des travaux de gros entretien sont nécessaires afin de lui donner « un coup de jeune » (menuiseries, couvertures, ravalement...)

Les objectifs sont donc, de mettre en conformité le bâtiment vis-à-vis de l'accessibilité tout en répondant aux nouveaux besoins de la population, en le rendant performant énergétiquement avec pour objectif minimum RT 2012 -20%, et en réalisant les travaux nécessaires à la pérennité du bâtiment.

Des ateliers regroupant élus et agents, animés par Nicolas Beudon spécialiste des bibliothèques, ont eu lieu au 1^{er} semestre 2021. Le programme a été rédigé à partir de ces échanges et des problématiques fonctionnelles et techniques. Puis une consultation a été lancée pour le choix de l'architecte. L'Atelier L2 a été retenu à la fin de l'année 2021. La phase de conception s'est déroulée en 2022 sous la forme d'ateliers de co-conception réunissant élus, abonnés et agents de la médiathèque. Le projet est actuellement en phase PRO.

- précise qu'en parallèle, un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) a été rédigé. Il s'agit d'un document stratégique spécifiant les missions de la médiathèque, ses objectifs, son plan d'action et ses moyens à partir d'une analyse de l'existant. L'existence d'un PCSES est une condition requise pour bénéficier du soutien financier de l'Etat (via la DGD ou des appels à projets).

- présente les axes du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) :

Axe 1 : la Médiathèque, un pilier du « Vivre ensemble »

- Action 1 > construire et aménager un lieu accueillant
- Action 2 > créer l'opportunité de la rencontre grâce aux animations
- Action 3 > se réunir grâce au jeu

Axe 2 : un projet humaniste centré sur les usagers

- Action 1 > favoriser l'accès et l'utilisation du service pour tous les publics
- Action 2 > développer des collections pour répondre aux besoins des publics
- Action 3 > permettre à chacun de progresser

Axe 3 : l'environnement au cœur du projet Médiathèque 2025

Action 1 > construire un bâtiment vertueux

Action 2 > mettre en place une charte d'usage pour les professionnels et les Publics

Action 3 > inclure le projet dans la rénovation du centre-bourg

Action 4 > sensibiliser les publics à travers la programmation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Droits Culturels, Déclaration de Fribourg adoptée le 7 mai 2007,

Vu le Manifeste de l'U.N.E.S.C.O. sur la bibliothèque publique (1994),

Vu la Charte des bibliothèques adoptée le 7 novembre 1991 par le Conseil Supérieur des Bibliothèques,

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « Affaires culturelles - Vie associative » lors de sa réunion du 17 novembre 2022 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES) de la médiathèque ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Alain CHAIZE



Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.

